

- e. frais de séjour de deux spécialistes au maximum qui accompagnent et surveillent le montage et le démontage de l'exposition, comme l'emballage et le déballage des oeuvres (à préciser pour chaque exposition);
- f. le pays d'accueil se charge de l'envoi gratuit au pays d'origine de 25 exemplaires de toutes les publications concernant l'exposition (catalogue, affiche, invitation, information de la presse, etc ...).

8.2. Banque de missions

8.2.1. Les deux Parties s'accordent mutuellement un contingent de 100 jours par année civile (200 jours sur deux ans) en vue de permettre la réalisation de missions (prises de contacts, recherches, tournées de conférences, pré-tournées. ...).

8.2.2. Les deux Parties conviennent de définir le concept de "banque de missions" comme suit :

La "banque de missions" vise à faciliter l'échange de personnes et à privilégier notamment les activités en dehors des programmes déjà établis en permettant des visites de tous genres (prise de contacts, recherches, tournées de conférences, etc ...) dans tous les secteurs/disciplines des domaines académiques et culturels.